

Animations commerciales et artisanales au Centre-Ville - Conventions avec l'Agence PGO

M. LE MAIRE, Rapporteur : Jusqu'alors les associations commerciales et artisanales assuraient l'organisation des animations commerciales du Centre-Ville, la Ville de Besançon apportant son concours par la mise à disposition notamment d'importants moyens logistiques.

Or on constate, et particulièrement lors des animations de Noël, un manque de cohérence dans les actions proposées, en raison essentiellement d'une absence de vision d'ensemble.

C'est pourquoi, dès cette année, il est proposé par la Ville la mise en place d'un groupe de pilotage chargé des animations commerciales et artisanales du centre-ville et constitué des collectivités et associations commerciales concernées, à savoir :

- pour le Marché de Noël : Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, Chambre de Métiers du Doubs, Union des Commerçants de Besançon, Association des Métiers de Bouche, Syndicat des Commerçants non sédentaires,

- pour Terroirs Gourmands - Délices du Palais : Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, Union des Commerçants de Besançon.

La Ville, par son Service Economie - Emploi - Tourisme, assurera la coordination et le pilotage de ce groupe.

Il s'agira, pour la fête de Noël, de proposer un parcours, du 1^{er} au 24 décembre, allant de la Place du Marché à Granvelle en quatre lieux distincts qui auront chacun leur spécificité :

* La Place du Marché accueillera le marché village de Tante Arlie réservé aux Métiers de Bouche,

* La place Pasteur accueillera le village du Père Fouettard (coup de coeur),

* La place Saint-Pierre recevra le village de Saint-Nicolas,

* La place Granvelle recevra le village du Père Noël (artisanat d'art).

La fédération de l'ensemble des projets par la Ville permettra d'en assurer la cohérence, de renforcer l'impact de la manifestation, et permettra d'en réduire les coûts.

D'autre part, durant le mois de septembre il s'agira, dans un concept de foire gastronomique, d'offrir une animation originale dénommée «Terroirs Gourmands - Délices du Palais» s'appuyant sur le cadre prestigieux de Granvelle, et ayant pour thème général le Moyen-Age.

Afin d'assurer la continuité de ces opérations dans les meilleures conditions, deux conventions seraient signées avec l'Agence PGO qui a déjà engagé avec l'Union des Commerçants les travaux préparatoires à l'organisation de ces deux manifestations. Il est à noter en effet que cette agence assurait une coordination de ces manifestations. Cette même mission lui serait confiée, à savoir :

- gestion des exposants,
- organisation logistique,
- coordination,
- gestion administrative et comptable.

Le budget prévisionnel de celles-ci s'établirait comme suit :

1 - Marchés de l'Avent

Recettes :

Droits d'inscription	820 000 F TTC
Animation	25 000 F TTC
Sponsoring	278 000 F TTC
Participation Ville dont 100 000 F au titre de prestations	250 000 F TTC
	<hr/>
	1 373 000 F TTC

Dépenses :

Organisation	355 000 F TTC
Animation Décoration	510 000 F TTC
Communication	330 000 F TTC
Honoraires PGO	132 000 F TTC
Secrétariat frais de gestion	46 000 F TTC
	<hr/>
	1 373 000 F TTC

2 - Terroirs Gourmands - Délices du Palais

Recettes :

Droits d'inscription	132 000 F TTC
Entrées	60 000 F TTC
Sponsoring	33 000 F TTC

Participation Ville dont 50 000 F au titre de prestations	100 000 F TTC
	<hr/>
	325 000 F TTC

Dépenses :

Organisation	124 000 F TTC
Décoration-Animation	54 000 F TTC
Communication	90 000 F TTC
Honoraires PGO	42 000 F TTC
Secrétariat frais de gestion	15 000 F TTC
	<hr/>
	325 000 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à statuer et en cas d'accord :

- autoriser M. le Maire à signer avec les partenaires et l'Agence PGO les conventions nécessaires au déroulement de ces manifestations,

- autoriser M. le Maire à solliciter le Ministère du Commerce et de l'Artisanat au titre du FISAC.

La dépense d'un montant de 200 000 F sera prélevée sur la ligne 92.98.6042.30200 abondée par un transfert du chapitre 940 de dépenses imprévues figurant au BP 1997.

La subvention du FISAC sera inscrite en recettes au chapitre 92.98.7471.30200 et reprise au budget supplémentaire de l'exercice courant.

«M. DUVERGET : On a cru comprendre depuis quelques semaines que ce n'était plus le grand amour entre le Maire de Besançon et le Président de l'Union des Commerçants.

M. LE MAIRE : Il n'y a jamais eu de grand amour.

M. DUVERGET : Je voudrais simplement poser deux questions. La première concerne la nouvelle organisation pour des manifestations commerciales pour le développement du commerce au centre-ville, c'est-à-dire comment va se faire l'articulation entre la Ville, l'Agence PGO et les associations de commerçants, qui fait quoi ? Et la deuxième question touche plus spécialement les opérations qui ont déjà été réalisées notamment «en ville de tout». Qu'en est-il de la demande de subvention de l'Union des Commerçants auprès de la Ville de Besançon pour solder cette opération ? Je crois que la demande était de 230 000 F.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je constate quand même en relais de ce que disait Jean-Claude DUVERGET que dans ce rapport il est fait état d'un manque de cohérence des actions commerciales passées et apparemment on est plus dans le rôle du Père Fouettard que du Père Noël vis-à-vis des commerçants. Alors je suis surpris qu'on reprenne la même agence que celle qui a, apparemment, mal conseillé les commerçants. Je voudrais avoir quelques explications sur le choix de cette agence et d'autre part souhaiter qu'on puisse bien évidemment bénéficier de la lecture des conventions quand elles seront signées.

M. JEANNEROT : Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été posées. Tout d'abord, ce que nous visons dans l'organisation que nous vous proposons, pour faire simple c'est un objectif et une méthode. Notre objectif, vous l'avez compris, est de faire en sorte que l'ensemble des animations commerciales de la ville soient plus cohérentes, plus homogènes sur tout le territoire de la commune. On a pu constater en effet sur les dernières manifestations qu'on faisait un marché de Noël dans un coin, qu'ailleurs on faisait autrement. Comme il est hors de question bien entendu que la Ville fasse tout toute seule, la méthode que nous proposons est d'établir un partenariat plus clair et plus dynamique entre l'ensemble des forces en présence et en particulier avec la Chambre de Commerce et l'Union des Commerçants. Alors en effet, notre partenaire l'Union des Commerçants n'est plus partenaire unique car nous pensons qu'il est souhaitable que la Chambre de Commerce y apporte ses compétences. Les actions que nous vous proposons seront précisément conduites et coordonnées par un groupe de pilotage qui sera présidé par le Maire ou son représentant et auquel, j'insiste bien, les commerçants seront associés, de même que les chambres consulaires. Je peux vous préciser que cette proposition d'organisation vient tout récemment d'être approuvée par l'ensemble des partenaires que je viens de citer et qui signeront la convention à passer avec PGO pour bien montrer que nous sommes les uns et les autres engagés dans une action conjointe.

Sur le choix de l'Agence PGO, je crois qu'il est faux d'affirmer que les commerçants ont été mécontents de l'action de PGO ou que nous en avons été mécontents. L'éclatement des manifestations commerciales a entraîné une incohérence dans les actions qui ont été développées. Donc, ce n'est pas PGO qui est en cause et dans le cahier des charges que nous allons fixer à PGO et dont vous retrouvez les grandes lignes dans le rapport, nous allons notamment demander précisément de bien préserver cette cohérence.

M. LE MAIRE : J'ajouterai simplement que la Chambre de Commerce et la Ville sont donc en relation pour que notre interlocuteur au niveau du commerce soit une fédération d'unions de commerçants pour assurer sur l'ensemble de la ville un certain nombre d'animations commerciales, mais avec l'ensemble des structures de commerçants qui existent aux Chaprais, place Cassin, à Rivotte, etc. J'assistais tout à l'heure à une manifestation à la Chambre de Commerce où un vote a été fait sur le champ pour savoir comment on concevait dans les centres villes les relations commerciales avec une union de commerçants, avec une fédération, avec d'autres partenaires. A 68 % la centaine de participants, commerçants, élus, etc. puisque la proposition qui avait été faite était d'étudier le commerce au centre-ville, s'est prononcée pour la fédération de commerçants. Cela rejoint donc tout à fait les préoccupations que j'ai encore entendues en début d'après-midi.

M. BONNET : On déforme parfois mes propos ici. Je n'ai pas dit que quelqu'un se plaignait de PGO. Je constatais simplement qu'on mettait en cause le fonctionnement passé de l'animation commerciale pour laquelle cette agence était conseil des commerçants, qu'on redemandait à cette agence de travailler avec nous, donc je posais simplement la question de la crédibilité de cette agence que je ne connais pas.

D'autre part, je profite de ce point pour rappeler aussi qu'à un moment donné les commerçants de Rivotte avaient quelques soucis et avaient demandé un soutien en matière d'animation commerciale. Or je ne vois pas Rivotte dans ce projet, donc je voulais savoir ce qui était envisagé pour ce quartier.

M. JEANNEROT : Puis-je vous repréciser, Monsieur BONNET, que ce n'est pas l'Agence PGO qui est en cause mais plutôt l'organisation que nous avons adoptée qui avait entraîné un éclatement des manifestations. La nécessité devant laquelle désormais nous nous trouvons de travailler davantage avec des fédérations de commerçants représentatives de l'ensemble des forces en la matière sur la ville nous permettra précisément d'arriver à cette cohérence. Mais encore une fois, ce n'est pas le professionnalisme de l'Agence PGO qui est en cause bien au contraire, puisque nous avons pu constater que c'était une agence sérieuse et efficace. Simplement elle a répondu à une commande en des termes qui étaient alors fixés.

M. LE MAIRE : Pour répondre aussi à M. DUVERGET en ce qui concerne «en ville de tout», c'est encore une note qui reste un peu en contentieux car les choses n'avaient pas été précisées au départ. Or cela s'est développé plus que ce n'était prévu et a dépassé largement en coût les propositions ou promesses qui avaient pu être faites à un certain moment. Donc c'est un dossier à revoir et nous le reverrons.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, pour avoir été pendant 9 années Président de la Chambre de Commerce, je sais toute la difficulté qu'il y a à mener des actions collectives pour les commerçants. Depuis cette époque, les évolutions qui se sont faites dans la ville n'ont pas été favorables au centre-ville, ici et ailleurs. Je n'entre pas dans un débat de la qualité de votre politique à l'égard du centre-ville en disant cela. Simplement dans ce dossier-là il y a le rationnel et l'irrationnel et il y a une part de passion.

Je veux simplement dire ici ce soir que je rends hommage à ceux qui, pendant de longues années, ont cherché à fédérer les commerçants, à animer leur mouvement et à monter des opérations. Peut-être ne les jugez-vous pas suffisamment bonnes, c'est ce que vous semblez dire dans ce dossier. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il y a une difficulté d'animation de l'ensemble, de fédération de ces associations. D'un autre côté, il n'empêche que sur le fond, l'engagement de ceux qui se sont dévoués à cette cause, même s'il y a eu des mots qui quelquefois vous ont déplu, a été tout à fait sincère et désintéressé.

M. LE MAIRE : Je souhaite simplement qu'avec l'intermédiaire de la Chambre de Commerce, nous arrivions avec la ville et l'ensemble des commerçants de la ville à des choses claires, précises, indiquées annuellement et non pas au coup par coup avec des dépassements ici et là. Cette politique, nous ne pouvons plus la suivre. Donc la Ville aura comme partenaire essentiel une fédération des commerçants que la Chambre de Commerce s'est promis de réaliser dans des délais assez rapprochés et c'est la formule que nous allons adopter avec notre Service Economique pour qu'effectivement chaque année on sache qui fait quoi dans cette ville en matière de commerce. Et nous aiderons toutes les unions de commerçants qui, après avoir passé convention avec la ville, feront telle ou telle chose. Mais pour l'instant, nous pensons que la ville peut très bien, dans certaines opérations telles les deux qui sont citées aujourd'hui, être le maître d'ouvrage en associant déjà une bonne partie des commerçants de la ville».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juillet 1997.